

COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 13 janvier 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize janvier à dix sept heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 17 décembre 2024, affichée le 17 décembre 2024.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Céline JOUIN, Michel BERTE, Valérie BRASSEUR.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Thierry CHARLES, excusé, a donné procuration à Michel BERTE
- Martine PAYAN, excusée, a donné procuration à Jean-Marie MALAVAL
- Françoise DAUDÉ

Valérie BRASSEUR est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

07 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance précédente du 16 décembre 2024, le conseil municipal délibère quelque soit le nombre de membres présents conformément à la loi.

Délibération n° 20250113 07

Travaux de taille d'arbres au pré de la fête

Le maire rappelle au conseil municipal le projet de confier à une entreprise spécialisée des travaux de taille d'arbres situés au pré de la fête.

Le maire présente au conseil municipal l'offre de « Le Bûcheron Indépendant » dont le montant s'élève à la somme de 3 425,00 € (TVA non applicable article 293B du CGI).

Le maire propose au conseil municipal d'accepter l'offre de cette entreprise.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré et procédé au vote :

- Approuve la proposition du maire.
- Accepte l'offre de « Le Bûcheron Indépendant » dont le montant s'élève à la somme de 3 425,00 € (TVA non applicable article 293B du CGI).
- Décide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
- Autorise le maire à signer le devis correspondant et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat du vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 7

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL

